



La Plateforme de *Sécurisation* des *Parcours Professionnels* de la Loire

- ◆ Soutient l'anticipation des besoins de compétences des entreprises
- ◆ Accompagne les salariés dans leurs évolutions professionnelles - jusqu'à 7 heures d'accompagnement
- ◆ Mobilise un réseau de partenaires aux compétences reconnues : OPCA, Clubs d'Entreprises, associations d'entreprises

L'accompagnement est gratuit, pris en charge par la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Europe - fonds FSE.

Contacts

En Loire Sud

Sabrina TETE / Cédric BOZONNET
Mife Loire Sud
Tél. 04 77 01 33 40
sabrina.tete@mifelairesud.org
cedric.bozonnet@mifelairesud.org



En Loire Centre Forez

Christophe GICHTENAERE
CIBC de la Loire
Tél. 06 43 17 12 37
cg@cibc-loire.fr



En Loire Nord Roannais

Sabrina TETE
Mife du Roannais
Tél. 04 77 78 33 55
sabrina.tete@mifeduroannais.org



Les partenaires de la plateforme



La plateforme est financée par



AUVERGNE – Rhône-Alpes*

* Signature promisee : le logo de la Région sera placé par défaut en bas à droite de l'affiche. Une autre version de l'affiche sera proposée.

PLATE-FORME DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

◆ Loire

Un outil clefs en main
sur mesure
gratuit

AUVERGNE – Rhône-Alpes*

Dirigeants

Boostez les compétences
de votre entreprise

Salariés

Tonifiez votre parcours
professionnel



Résultats pour l'entreprise

- ◆ Mise en place des formations pertinentes pour le développement des compétences internes
- ◆ Des salariés acteurs de leur parcours professionnel
- ◆ Fidélisation des salariés
- ◆ Mobilisation des salariés autour du projet de l'entreprise
- ◆ Conception du plan de formation et optimisation des financements



Résultats pour le salarié

- ◆ Bilan du parcours professionnel
- ◆ Maintien dans l'emploi
- ◆ Formation et validation des acquis et des compétences
- ◆ Evolution professionnelle

Les entreprises concernées

- ◆ moins de 250 salariés
- ◆ moins de 50 millions de chiffre d'affaires
- ◆ tous secteurs d'activités (BTP, industrie, agriculture, agroalimentaire, services...) et toutes formes juridiques (associations...)

Où et à quel moment ?

- ◆ En entreprise ou dans une structure d'accueil
- ◆ Pendant ou hors temps de travail



Trois étapes

Dirigeants

Etape 1— Information et expertise

- ◆ **avec le dirigeant** (rencontre — durée 1h / 1h30)
- ◆ **identification des besoins** sur les ressources humaines (mobilités internes, intégration des salariés, développement de nouvelles activités, fidélisation...)

Dirigeants et salariés

Etape 2— Information collective

- ◆ **aux salariés**, en lien avec l'équipe dirigeante de l'entreprise (durée 1h à 2h)
- ◆ **information sur les outils de la formation** et pour l'évolution professionnelle (CPF, entretiens professionnels, VAE, socle de connaissances et de compétences...)
- ◆ identification des **besoins d'accompagnement individuel des salariés**

Salariés

Etape 3— Accompagnement individuel

- ◆ **des salariés** (jusqu'à 7h d'accompagnement en plusieurs rendez-vous)
- ◆ construction d'un **plan d'accompagnement**
- ◆ appui à la recherche et à la **mobilisation des outils pertinents et des financements**